

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**PRESENTATION DU METIER**

Les professionnels de la surveillance à distance s'adaptent pour apporter des prestations appropriées aux nouveaux types de menaces protéiformes et à l'exigence croissante de qualité de la part de la clientèle. Les pratiques professionnelles des opérateurs évoluent en conséquence.

En vidéoprotection, les opérateurs sont amenés à s'impliquer davantage dans la gestion de l'exploitation de leurs outils de travail pour une meilleure maîtrise. Les compétences relatives à l'utilisation des équipements vidéo comportent désormais des savoir-faire qui tiennent compte de l'évolution technologique.

En télésurveillance, les prestations de traitement d'images pour l'apport d'éléments de preuve ou pour la prévention de situations deviennent de plus en plus courantes et connexes au traitement des alarmes.

Les opérateurs utilisent principalement le téléphone couplé aux applicatifs métiers.

PUBLIC VISE

Toute personne devant assurer les missions d'Opérateur en vidéoprotection ou de télésurveillance au sein d'une entreprise ou d'un organisme.

PRE-REQUIS

Trois profils sont possibles.

- Niveau classe de terminale ou première ou équivalente.
- CAP/BEP/Titre professionnel de niveau 3 dans les métiers de la sécurité (titre surveillance humaine RNCP, titre Conseiller Relation Client à Distance) avec 3 ans d'expérience dans le métier de la sécurité ou de la relation client à distance.
- Les candidatures de professionnels de la surveillance, non diplômés, pourront être étudiées et validées si le candidat possède le potentiel et les prérequis.

Pour tous : la maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit, pour l'expression et pour la compréhension. Le niveau *BI* du CECRL est requis.

La capacité à rédiger un compte rendu informatisé est requise également

Une autorisation préalable à l'entrée en formation est indispensable (délivrée par la Commission locale d'agrément et de contrôle (CLAC).

La carte professionnelle ou l'autorisation préalable seront exigées dans le cadre de la VAE (décret n°2009-137 du 9 février 2009 et ordonnance 202-3S1 du 12 mars 2012).

OBJECTIF DE FORMATION

Être capable de réaliser les tâches suivantes :

- Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions.

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**SECTEURS D'ACTIVITE ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR D'UN
DIPLOME OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Aéroport - Collectivité territoriale - Entreprise de transport ferroviaire - Entreprise publique/établissement public -
Établissement de jeux - Établissement médical (hôpital, clinique, ...) - Foyer / centre d'hébergement - Parc de
loisirs - Résidence de personnes âgées - Site portuaire - Sociétés de sécurité

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Agent de sécurité - opérateur SCT1
Agent de sécurité - opérateur SCT2
Opérateur en vidéoprotection
Opérateur en téléassistance

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

Niveau IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) : 3196 (convention collective)

Code(s) NSF : 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

K2503 Sécurité et surveillance privées

K1707 Surveillance municipale

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU**METTRE A JOUR SES CONNAISSANCES CONCERNANT LE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION ET
ORGANISATIONNEL DE L'OPERATEUR VIDEO**

- Actualiser ses connaissances juridiques sur l'exercice de l'activité

**METTRE A JOUR SES CONNAISSANCES SUR LES PRATIQUES OPERATIONNELLES ET EXPLOITER LES
OUTILS DE TRAVAIL**

- Actualiser des pratiques opérationnelles
- Maîtriser les outils de travail

SENSIBILISER A LA PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES

- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Alerter les secours

MODALITES D'ORGANISATION**Durée totale minimum :**

28 heures réparties sur 04 jours.

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : **01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10** @ : **contact@ifps-formation.fr**

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont titulaires du niveau de qualification : Niveau 5 RNCP

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs)

La présence du stagiaire obligatoire à l'ensemble des séquences de formation programmées.

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un *parcours* connu de formation pour l'accès au titre Professionnel sont évaluées par un jury *au vu* :

Questionnaire professionnel

Mise en situation professionnelle (Vidéoprotection et Télésurveillance) Entretien technique

Entretien final.

DUREE : 28 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**LE COUT DE LA FORMATION****Nous contacter****LIEU DE FORMATION****Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France****ACCES****Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390****ACCESSIBILITE**

- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACTSite internet : www.ifps-formation.fr